



PRÉFECTURE DU LOT
Direction Départementale des Territoires du Lot

AVIS AU PUBLIC

Avis d'ouverture d'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SNC ANDROS en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un entrepôt de stockage automatisé de produits finis situé à BIARS-SUR-CÈRE

Par arrêté préfectoral du 7 décembre 2017, **une enquête publique d'une durée de 21 jours, est ouverte du mardi 23 janvier 2018 au lundi 12 février 2018 inclus** sur la commune de Biars-sur-Cère, en vue d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration de la décision concernant la demande d'autorisation d'exploiter susvisée présentée par la SNC ANDROS (siret :428 682 447 00027).

Les pièces du dossier comprenant notamment l'étude d'incidence et son résumé non-technique, des cartes, etc. ainsi que le registre d'enquête seront déposés au secrétariat de la mairie de Biars-sur-Cère. Le public pourra prendre connaissance de ce dossier aux jours et heures d'ouverture de la mairie et aux jours et heures de permanence du commissaire-enquêteur ci-dessous.

Les informations relatives à cette enquête seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Lot à l'adresse suivante : www.lot.gouv.fr

Monsieur Jean-Marie WILMART, ingénieur conseil, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de l'enquête publique dans cette affaire. Il se tiendra à la disposition du public et assurera les permanences suivant le calendrier ci-joint :

En mairie de Biars-sur-Cère :

Mardi 23 janvier 2018 de 9h30 à 12h30
Lundi 29 janvier 2018 de 13h30 à 16h30
Samedi 10 février 2018 de 9h30 à 12h30
Lundi 12 février 2018 de 13h30 à 16h30

Au cours de cette enquête, le public pourra formuler ses observations directement sur le registre d'enquête mis à leur disposition dans la mairie susvisée ou sous forme dématérialisée à l'adresse : ddt-sg-bp@lot.gouv.fr ou par voie postale à la mairie de Biars-sur-Cère, 32, avenue de la République, 46130 Biars-sur-Cère, à l'attention du commissaire enquêteur.

Après la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pour une durée d'un an, en mairie de Biars-sur-Cère ainsi qu'à la Direction départementale des territoires. Ces documents seront également publiés sur le site internet : www.lot.gouv.fr
La décision prise par le préfet du Lot à l'issue de la procédure réglementaire sera un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter assortie de prescriptions ou un arrêté préfectoral de refus.

Fait à CAHORS, le 19 décembre 2017

Pour le préfet et par délégation,
le directeur départemental des territoires du Lot,


Philippe GRAMMONT